

Le 15 août 2012

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue à l'école Jean XXIII située au 1862 Dublin, à Inverness, le 15 août 2012 à 20 h, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	823	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 365	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 656	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	708	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 607	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 037	2	Donald Langlois	Présent
St-Pierre-Baptiste	428	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	627	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 652	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 708	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	475	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 20 juin 2012
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Nomination d'un représentant touristique au conseil d'administration du CLD

Le 15 août 2012

- 6.2 Nomination d'un inspecteur régional en foresterie pour l'application du règlement numéro 319 relatif à l'abattage d'arbres
- 6.3 Nomination d'un inspecteur régional en foresterie adjoint pour l'application du règlement numéro 319 r l'abattage d'arbres
- 6.4 Adoption du règlement numéro 322 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 242 de la MRC de L'Érable
- 6.5 Avis de motion – adoption du règlement sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux
- 6.6 Adoption du projet de règlement numéro 323 déclarant la compétence de la MRC en matière de transport adapté
- 6.7 Adoption du projet de règlement numéro 324 déclarant la compétence de la MRC en matière de transport collectif
- 6.8 Financement de la Corporation bioalimentaire Centre-du-Québec – renouvellement de l'addenda pour un an
- 6.9 Tableau de répartition du volet 2
- 6.10 Demande de prolongation pour le dépôt du rôle d'évaluation de la Ville de Plessisville
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Laurierville (Régl. no 2012-03)
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Plessisville (Régl. no 1576)
 - 7.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ par le MTO –Dossier 402803 –Puits privé
 - 7.4 Cours d'eau – réalisation des travaux
 - 7.4.1 Cours d'eau Labbé et branche 5 – adjudication du contrat
 - 7.4.2 Cours d'eau Parent et branches 3 et 4 – adjudication du contrat
 - 7.4.3 Cours d'eau Brochu, branche 8 – adjudication du contrat
 - 7.4.4 Cours d'eau Petite rivière du Chêne, branches 2, 7 13 et 78 – adjudication du contrat
 - 7.4.5 Cours d'eau Marcoux – adjudication du contrat
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie

Le 15 août 2012

9.0 Correspondance

10.0 Varia :

10.1 Solidarité rurale du Québec

10.2 La Maison de soins palliatifs Marie-Pagé

11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

A.R.-08-12-11834

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés. Monsieur Dubois demande que deux sujets soient ajoutés au varia, soit la consultation tenue prochainement par Solidarité rurale à Victoriaville ainsi qu'une correspondance reçue par la Paroisse de Plessisville à propos de la maison de soins palliatifs Marie-Pagé.

A.R.-08-12-11835

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 20 juin 2012 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-08-12-11836

ADOPTÉ

Suivi du

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

procès-verbal

Administratif :

ATTENDU QUE le poste de représentant du comité stratégique en tourisme au conseil d'administration du CLD de L'Érable est vacant depuis la démission de M^{me} Geneviève Turcotte en septembre 2011;

Nomination d'un représentant

touristique

au conseil

ATTENDU QUE M^{me} Josée Cadieux, copropriétaire de l'entreprise Aux Petits Fruits d'Évelyne de Princeville et membre du comité stratégique en tourisme, a posé sa candidature pour combler ce poste;

d'administration

du CLD

A.R.-08-12-11837

Le 15 août 2012

ATTENDU QUE les membres du comité stratégique en tourisme ont appuyé cette candidature par l'entremise d'une résolution adoptée lors de leur réunion du 5 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de M^{me} Josée Cadieux à titre de représentante du comité stratégique en tourisme au sein du conseil d'administration du CLD de L'Érable et ce, afin de compléter le mandat pour ce poste qui s'est amorcé en avril 2012 pour une durée de deux ans.

ADOPTÉ

Nomination d'un inspecteur régional en foresterie pour l'application du règlement numéro 310 relatif à l'abattage d'arbres
A.R.-08-12-11838

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de M. David Proulx, ingénieur forestier à la MRC de L'Érable, à titre d'inspecteur régional en foresterie pour les fins de l'application du règlement numéro 319 relatif à l'abattage d'arbres.

ADOPTÉ

Nomination d'un inspecteur régional en foresterie adjoint pour l'application du règlement numéro 319 relatif à l'abattage d'arbres
A.R.-08-12-11839

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement à la MRC de L'Érable, à titre d'inspecteur régional en foresterie adjoint pour les fins de l'application du règlement numéro 319 relatif à l'abattage d'arbres.

ADOPTÉ

Le 15 août 2012

Adoption du règlement numéro 322 modifiant le RCI no 242 de la MRC de L'Érable
A.R.-08-12-11840

Il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 322 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 242 de la MRC de L'Érable, tel que déposé par le secrétaire-trésorier (Dossier R-322).

ADOPTÉ

Avis de motion - adoption du règlement sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux

Avis de motion est par les présentes donné par M. le préfet Sylvain Labrecque qu'il présentera pour adoption, à une séance ultérieure du conseil de la MRC, le règlement sur l'éthique et la déontologie des employés de la MRC de L'Érable. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante de ce dernier.

Adoption du projet de règlement no 323 - compétence de la MRC en matière de transport adapté
A.R.-08-12-11841

Il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 323 déclarant la compétence de la MRC de L'Érable en matière de transport adapté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier (Dossier R-323).

ADOPTÉ

Adoption du projet de règlement no 324 - compétence de la MRC en matière de transport collectif
A.R.-08-12-11842

Il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 324 déclarant la compétence de la MRC de L'Érable en matière de transport collectif, tel que déposé par le secrétaire-trésorier (Dossier R-324).

ADOPTÉ

Le 15 août 2012

Financement de la Corporation bioalimentaire Centre-du-Québec – renouvellement de l'entente
A.R.-08-12-11843

ATTENDU que l'addenda à l'entente spécifique en agroalimentaire régionale, dont la MRC de L'Érable est signataire et partenaire financier, s'est terminé plus tôt dans l'année;

ATTENDU QUE les partenaires financiers majeurs de l'entente se sont rassemblés en juin dernier pour établir les bases de la nouvelle entente et qu'il a alors été décidé de reconduire l'addenda pour une année supplémentaire, en attendant que le nouveau plan de développement quinquennal soit achevé et serve de base pour une nouvelle entente spécifique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable renouvelle pour un an son engagement relatif à l'entente spécifique en agroalimentaire régionale, qui s'élève à 5000 \$;

QUE le préfet de la MRC soit autorisé à signer l'addenda pour et au nom de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Tableau de répartition du volet 2

Le directeur général présente le résultat du travail du comité administratif, qui a été mandaté par le conseil pour répartir les montants obtenus par l'entremise du volet 2 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Demande de prolongation pour le dépôt du rôle d'évaluation de la Ville Plessisville
A.R.-08-12-11844

ATTENDU QUE le dépôt des rôles d'évaluation de la MRC de L'Érable a lieu le 15 septembre de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité de signifier au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, que le dépôt du rôle d'évaluation de la Ville de Plessisville de sera reporté au 31 octobre 2012.

ADOPTÉ

Aménagement : Réglementation

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville a adopté le 2 avril 2012, le règlement no 2012-03 modifiant le règlement de zonage no 90-2 de l'ex municipalité de

Le 15 août 2012

d'urbanisme de
la municipalité
de Laurierville
A.R.-08-12-11845

Ste-Julie et le règlement de zonage no 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville,
le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le règlement no 2012-03 vise à modifier l'article 3.7 desdits
règlements concernant les chenils sur les territoires ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole de la MRC a étudié le règlement à sa
rencontre du 28 mars 2012 et qu'il recommande au conseil d'approuver le règlement en
ce qui concerne les orientations gouvernementales ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a étudié et analysé le règlement afin
d'évaluer sa conformité en regard des dispositions du schéma d'aménagement, du
document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaires, et que le dit
schéma n'aborde pas les questions de chenils ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Geneviève Ruel, appuyé
et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 2012-03 de la
municipalité de Laurierville en regard du schéma d'aménagement, du document
complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire, ainsi qu'en regard des
Orientations du gouvernement en matière d'aménagement et de protection du
territoire agricole ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce
règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme
de la Ville de
Plessisville

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a adopté le 3 juillet 2012, le règlement
no 1576 modifiant le règlement de zonage no 1312 en vertu de la Loi sur l'aménagement
et l'urbanisme ;

Le 15 août 2012

A.R.-08-12-11846

ATTENDU QUE le règlement no 1576 vise à modifier à nouveau les dispositions sur les cases de stationnement hors rue à l'article 104 du règlement sur le zonage, plus précisément afin de faire passer de 18 à 25 m² la superficie requise pour le calcul d'une case de stationnement par superficie locative brute ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a étudié et analysé le règlement afin d'évaluer sa conformité en regard des dispositions du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaires, et que le dit schéma n'aborde pas les questions aussi détaillées des cases de stationnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 1576 de la ville de Plessisville en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Demande
d'autorisation
la CPTAQ
par le MTQ -
Dossier 402803-
Puits privé
A.R.-08-12-11847

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a formulé une demande à la CPTAQ afin de pouvoir aliéner et utiliser à une fin autre que l'agriculture a une parcelle de terrain pour un résident de Princeville afin de pouvoir lui construire un nouveau puits, le précédent creusé récemment par ledit ministère suite à l'élargissement de la route 116 étant contaminé par le sel de déglacage épandu sur cette route ;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert l'avis de la MRC de L'Érable dans ce dossier dans sa correspondance du 12 juin 2012 ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement du territoire, incluant ses objectifs et orientations d'aménagement, son document complémentaire ainsi que les mesures de

Le 15 août 2012

contrôle intérimaire en vigueur ne contiennent pas d'éléments de contenu sur les puits privés pouvant interférer avec la demande du MTQ formulée au dossier 402803 ;

ATTENDU QUE les questions d'eau potable sont importantes aux yeux de la MRC de L'Érable, et que la présente demande revêt un caractère exceptionnel de contamination ;

ATTENDU QUE les impacts sur le milieu agricole sont négligeables par rapport aux bénéfices encourus pour le propriétaire agriculteur qui doit retrouver une eau de qualité à sa propriété, notamment en analysant la question en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), tel que demandé par la Commission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable la demande du MTQ formulée au dossier 402803 de la CPTAQ notamment en regard du contenu du schéma d'aménagement, de ses objectifs et orientations, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire, puis qu'elle approuve ladite demande notamment en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

QUE la présente résolution soit acheminée à la Commission pour être jointe au dossier.

ADOPTÉ

Cours d'eau Labbé
et branche 5 :
adjudication
du contrat
A.R.-08-12-11848

Dossier : 9-7-33 1431-5 2012-06-12
Cours d'eau Labbé : du chaînage 5 + 934 jusqu'au chaînage 6 + 447
Branche no 5 : du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 0 + 525
Demandeur principal : Ville de Princeville

ATTENDU la résolution A.R.-06-12-11805 de la MRC de L'Érable ;

Le 15 août 2012

ATTENDU QUE le responsable des cours d'eau a procédé par appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée à la MRC de L'Érable le 13 août 2012 par la compagnie Jean-Claude Lizotte inc.

ATTENDU l'analyse de la conformité de la soumission numéro 2012-08-03 faite par le responsable des cours d'eau de la MRC ;

ATTENDU la soumission conforme déposée par Jean-Claude Lizotte inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger à la compagnie Jean-Claude Lizotte inc., le contrat d'entretien du cours d'eau Labbé et sa branche 5, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 119 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la municipalité bénéficiant de ces travaux, soit la Ville de Princeville.

ADOPTÉ

Cours d'eau Parent	Dossier : 9-7-33 6197 2011-05-9
et branches 3 & 4 :	Cours d'eau Parent: du chaînage 1 + 831 jusqu'au chaînage 2 + 083
adjudication	(stabilisation de talus)
du contrat	Branche no 3 : du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 1 + 495
A.R.-08-12-11	Branche no 4 : du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 0 + 680
	Demandeur principal : Ville de Princeville

ATTENDU la résolution A.R.-06-12-11806 de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE le responsable des cours d'eau a procédé par appel d'offres sur invitation ;

Le 15 août 2012

ATTENDU QU'une soumission a été déposée à la MRC de L'Érable le 13 août 2012 par la compagnie Jean-Claude Lizotte inc. ;

ATTENDU l'analyse de la conformité de la soumission numéro 2012-08-02 faite par le responsable des cours d'eau de la MRC ;

ATTENDU la soumission conforme déposée par Jean-Claude Lizotte inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger à la compagnie Jean-Claude Lizotte inc., le contrat d'entretien du cours d'eau Parent et ses branches 3 et 4, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 118,50 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la municipalité bénéficiant de ces travaux, soit la Ville de Princeville.

ADOPTÉ

Cours d'eau Brochu et branche 8 : adjudication du contrat A.R.-08-12-11850	Dossier : 9-7-65 9878 2009-04-06 Cours d'eau Brochu, branche 8 : du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 0 + 550 Demandeur principal : Municipalité de Lyster ATTENDU la résolution A.R.-06-12-11808 de la MRC de L'Érable ;
--	---

ATTENDU QUE le responsable des cours d'eau a procédé par appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée à la MRC de L'Érable le 13 août 2012 par la compagnie E. M. P. inc. ;

ATTENDU l'analyse de la conformité de la soumission numéro 2012-08-04 faite par le responsable des cours d'eau de la MRC ;

Le 15 août 2012

ATTENDU la soumission conforme déposée par E. M. P. inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger à la compagnie E.M.P. inc., le contrat d'entretien du cours d'eau Brochu et sa branche 8, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 104 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la municipalité bénéficiant de ces travaux, soit la municipalité de Lyster.

ADOPTÉ

Cours d'eau Petite	Dossier : 9-7-85 1452 2011-08-03
rivière du Chêne :	Cours d'eau, Petite rivière du Chêne :
adjudication	Branche 2 : du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 1 + 006
du contrat	Branche 7 : du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 1 + 107
A.R.-08-12-11851	Branche 13 : du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 0 + 819
	Branche 18 : du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 0 + 172
	Demandeur principal : Municipalité de Villeroy

ATTENDU la résolution A.R.-06-12-11809 de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE le responsable des cours d'eau a procédé par appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée à la MRC de L'Érable le 13 août 2012 par la compagnie Les Excavations Roland Laquerre inc.

ATTENDU l'analyse de la conformité de la soumission numéro 2012-08-01 faite par le responsable des cours d'eau de la MRC ;

Le 15 août 2012

ATTENDU la soumission conforme déposée par Les Excavations Roland Laquerre inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger à la compagnie Les Excavations Roland Laquerre inc., le contrat d'entretien du cours d'eau Petite rivière du Chêne et ses branches 2, 7, 13 et 18, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 116 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la municipalité bénéficiant de ces travaux, soit la municipalité de Villeroy.

ADOPTÉ

Cours d'eau	Dossier : 9-7-50 5298 2010-09-14
Marcoux :	Cours d'eau Marcoux : du chaînage 0 + 500 jusqu'au chaînage 1 + 006
adjudication	Demandeur principal : Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
du contrat	
A.R.-08-12-11852	ATTENDU la résolution A.R.-06-12-11810 de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE le responsable des cours d'eau a procédé par appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée à la MRC de L'Érable le 13 août 2012 par la compagnie Excavation Denis Fortier inc. ;

ATTENDU l'analyse de la conformité de la soumission numéro 2012-08-05 faite par le responsable des cours d'eau de la MRC ;

ATTENDU la soumission la plus basse conforme déposée par Excavation Denis Fortier inc. ;

Le 15 août 2012

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger à la compagnie Excavation Denis Fortier inc., le contrat d'entretien du cours d'eau Marcoux, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 100 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la municipalité bénéficiant de ces travaux, soit la municipalité de St-Pierre-Baptiste.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité
Rapport des que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
déboursés

A.R.-08-12-11853

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
12359-12363	annulé	-
12365	Vertisoft (service technique, batterie)	1 914,34 \$
12366	Ville de Plessisville (technicien informatique)	419,72
12367	Sylvain Beaudoin (eau)	60,50
12370	M. Jean Côté (maintenance)	640,87
12371	Corporation de Transport la Cadence (entente)	16 771,88
12372	Société Radio Média CKYQ 95.7 (publicité)	574,88
12373	Techni-Géni Environnement (plans et devis)	8 048,25
12374	Pro-Nature Sports enr. (poivre Cayenne)	126,41
12375	Publi-Sac Mauricie (distribution)	601,35
12376	Cible Formation Conseil (formation représentant chantier)	200,00
12377	J.U. Houle ltée (géotextile)	724,34
12378	Paroisse de Plessisville (dénégement, permis)	4 113,72
12379	Édith Vaillancourt (petite caisse déchetage)	300,00
12380	Studio Plessis (cadre)	51,68
12383	Cordonnier Lemire (crochet, protège tablette)	55,19
12384	Martin Laflamme (café)	67,90
12385	Mun. de St-Pierre-Baptiste (spectacle)	3 000,00
12386	Imprimerie Fillion enr. (communiqué éolienne, signalisation, permis)	597,88
12387	BMR Nomelbro (divers)	806,91
12389	Pneus et Remorques 265 inc. (rampe)	431,16

Le 15 août 2012

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
12390	CDACQ (quote-part)	5 000,00
12391	CARÉ (quote-part)	23 954,00
12392	Parc linéaire des Bois-Francs (quote-part)	14 202,00
12393	CLDE (quote-part)	136 897,50
12394	Madame Nancy Thibault (aide financière)	9 494,00
12396	Pisciculture d'Arthabaska inc. (truite, omble de fontaine)	950,00
12399	Comité de Promotion du loisir familial (Journée Bouger en famille)	150,00
12400	Cain Lamarre Casgrain Wells (services prof.)	270,19
12402	Jules Martel (bois)	3 217,96
12403	Vitrerie de l'Érable (vitre)	20,70
12404	Bélitec (carnet)	50,94
12405	Brisson Paysagiste inc. (entretien)	459,63
12407	Parc linéaire des Bois-Francs (route verte)	33 450,00
12408	CLDE (divers, agent de développement)	51 157,09
12412	Comité Loisirs Saint-Pierre-Baptiste (5 à 7)	200,00
12413	Pascal Perreault (trappage)	60,00
12414	Bernard Gosselin (trappage)	120,00
12415	Auger B.C. Sécurité inc. (inspection préventive)	948,58
12417	Coop IGA (épicerie)	44,63
12418	SOPFEU (cotisation supplémentaire)	795,17
12419	Ville de Plessisville (pacte rural)	14 176,20
12420	LSCQ / Golf 2012 (tournoi)	440,00
12421	Buropro inc. (four. de bureau)	855,03
12422	BMR Nomelbro (divers)	526,55
12425	Formation Prévention Secours (formation)	111,53
12426	Bertrand Laliberté (réparation)	948,54
12427	Domaine chez Albert (truite)	1 397,50
12432	M. Denis Chrétien (aide financière)	8 607,00
12433	M. André Cloutier (aide financière)	53 437,00
12434	Excavation terrassement Jean-Phillipe Nault (travaux parc)	159,53
12436	Corporation de Transport la Cadence (entente)	8 580,75
12437	Genivar inc. (honoraires)	7 703,33
12440	Moto Performance 2000 inc. (location terrière)	59,65
12444	Imprimerie Fillion enr. (divers)	160,97
12445	Goforest inc. (transport de bois)	231,38
12446	GFI Solutions (travaux serveur)	29 378,29
12447	Mario Bédard (bois)	517,38
12448	Société Mutuelle de Prévention (gestion)	2 524,92
12449	SCA Appalaches (divers)	<u>4,58</u>
	Total :	<u>450 769,50 \$</u>

Le 15 août 2012

Nos de chèques Descriptions Sommes versées

Salaires

Nos de talons Descriptions Sommes versées

529181-529398 Paies semaine du 10 juin au 04 août 2012 143 843,32 \$

Total : 143 843,32 \$

Transactions

pré-autorisées
et via internet

Descriptions Sommes versées

GWW-06-01 Gouv. prov. (DAS) 26 408,06 \$

GWW-06-02 Gouv. féd. (DAS) 8 861,13

GWW-06-03 Gouv. féd. (DAS) 809,53

GWW-07-01 Gouv. prov. (DAS) 34 311,58

GWW-07-02 Gouv. féd. (DAS) 11 044,09

GWW-07-03 Gouv. féd. (DAS) 1 260,27

PWW-06-01 Visa Desjardins - DG 2 323,84

PWW-06-02 Visa Desjardins - préfet 59,29

PWW-06-03 Visa Desjardins - compte général 16,00

PWW-06-04 CARRA 347,28

PWW-06-05 SSQ Assurance collective 6 989,12

PWW-06-06 Bell - Téléphone 910,90

PWW-06-07 Bell Mobilité - Cellulaire 431,73

PWW-06-08 Nom de domaine 91,93

PWW-06-09 Protectron - Système alarme 232,48

PWW-06-10 RREMQ 8 919,50

PWW-07-01 Visa Desjardins - DG 850,07

PWW-07-02 Visa Desjardins - préfet 138,17

PWW-07-03 Visa Desjardins - compte général 13,00

PWW-07-04 CARRA 491,97

PWW-07-05 RREMQ 11 083,78

PWW-07-06 SSQ Assurance collective 6 907,25

PWW-07-07 Bell Mobilité - Cellulaire 438,76

PWW-07-08 Hydro 2 699,35

VWW-07-01 Comité social 1 887,00

Total : 127 526,08 \$

ADOPTÉ

Le 15 août 2012

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-08-12-11854

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
12364	Educ Expert (inscription programme pompier)	540,38 \$
12368	Ville de Princeville (frais de cour)	748,24
12369	CAUCA (contrat de service)	57,49
12381	Atelier Genytech (réparation, pièce)	336,98
12382	Accessoires d'auto Illimités (lunette, feu de recul)	91,43
12388	Centre d'extincteur SL (recharge)	337,27
12395	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	442,10
12397	CAUCA (contrat de service)	57,49
12398	Café Rétro Pop (repas)	101,41
12401	Ville de Princeville (frais de cour)	739,71
12406	FQM (dicom)	17,42
12409	Municipalité d'Inverness (location site)	150,00
12410	M. Sylvain Tardif (location site)	150,00
12411	M. Denis Langlois(location site)	150,00
12416	P.E.S. Canada inc. (divers)	126,36
12423	Carrosserie Pie XI (réparation)	748,91
12424	Goupe CLR (système de comm, réparation)	743,33
12428	Aréo-Feu (lance, réparation)	1 023,57
12429	Lou-Forme enr (nettoyage)	28,74
12430	Mécanique Gilles Roberge (divers)	3,62
12431	ENPQ (cotisation instructeur)	229,96
12435	ENPQ (examen)	372,00
12438	Garage M.J. Caron & Ass. Inc. (essence)	50,00
12439	Garage Moderne G.T. Inc. (diesel)	98,08
12441	Aréo-Feu (échelle, courroie)	1 237,55
12442	Accessoires d'auto Illimités (divers)	648,48
12443	Mécanique Gilles Roberge (divers)	<u>7,25</u>
	Total :	<u>9 237,77 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
529399-529481	Paies juin 2012	<u>17 870,89 \$</u>
	Total :	<u>17 870,89 \$</u>

Le 15 août 2012

Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-06-01	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	80,96 \$
PWW-06-02	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	80,96
PWW-06-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	80,96
PWW-06-04	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	83,95
PWW-06-05	Bell Mobilité - Pagette	355,01
PWW-06-06	Bell Canada - Caserne 45 - Plessisville	91,36
PWW-06-07	Bell Mobilité - Cellulaire	140,92
PWW-06-08	ESSO	381,67
PWW-07-01	Bell Mobilité - Pagette	299,99
PWW-07-02	Shell	967,18
PWW-07-03	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	86,00
PWW-07-04	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	86,00
PWW-07-05	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	86,00
PWW-07-06	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	89,54
PWW-07-07	Bell Mobilité - Cellulaire	143,19
PWW-07-08	Esso	202,82
PWW-07-09	Sonic	<u>433,32</u>
	Total :	<u>3 689,83 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 11 juin 2012, une correspondance du MAMROT, signée par M. Nicolas Tremblay, conseiller politique de M. Laurent Lessard, lequel accuse réception de notre lettre concernant une demande d'appui afin de rendre admissible la MRC au Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Par la même occasion il nous informe que notre correspondance a été transmise à M. Pierre Corbeil, ministre du MAPAQ. *Cette correspondance est classée.*

En date du 13 juin 2012, la CDCÉ nous fait parvenir une copie de son rapport annuel, ainsi qu'une copie de ses états financiers au 31 mars 2012. *Cette correspondance est classée.*

Le 15 août 2012

En date du 15 juin 2012, une correspondance de la FQM signée par M. Jean-Christian Roy, accusant réception de notre résolution sur la formation des pompiers. Par la même occasion la FQM nous fait parvenir une copie de la résolution adoptée en décembre dernier. *Cette correspondance est classée.* M. le préfet mentionne que lors du Forum provincial sur la sécurité incendie, la question de l'inéquité dans le remboursement des coûts de formation entre les pompiers à temps plein et à temps partiel a été abordée.

En date du 18 juin 2012, la CRÉ nous fait parvenir son rapport d'activité 2011-2012. *Cette correspondance est classée.*

En date du 20 juin 2012, une correspondance du MDEIE, signée par M. Sam Hamad, ministre, concernant l'entente à intervenir avec la MRC pour le financement du CLD. *Cette correspondance est classée.*

En date du 26 juin 2012, l'Agence forestière des Bois-Francs nous fait parvenir son rapport annuel 2011-2012. *Cette correspondance est classée.*

En date du 3 juillet 2012, une correspondance signée conjointement par M. Frédéric Michaud, d.g. de la MRC d'Arthabaska et M. Claude Charland, d.g. du CSSSAE, concernant la modification à la politique de transport pour les personnes en perte d'autonomie. *Cette correspondance est classée.*

En date du 4 juillet 2012, une correspondance de la CRÉ, signée par M. Daniel Lambert, nous informant du soutien de notre projet « *Élaboration d'un système d'aménagement multiressources sur les TPI des MRC de L'Érable et de Bécancour* » dans le cadre de la mise en œuvre du PRDIRT de la CRRNT du Centre-du-Québec. *Cette correspondance est classée.*

En date du 5 juillet 2012, une correspondance de la Corporation de transport La Cadence, signée par le président Gilles Fortier, appuyée par les représentants de divers organismes, dans laquelle ils réitèrent leur intérêt à poursuivre leur travail au sein d'un futur comité consultatif de la MRC de L'Érable. *Cette correspondance est classée.*

Le 15 août 2012

En date du 5 juillet 2012, une correspondance provenant du conseil d'administration de la Corporation de transport La Cadence, concernant l'accessibilité au centre administratif de la MRC pour les personnes à mobilité réduite. *Les conseillers sont sensibles à cette problématique, et le comité administratif a résolu d'examiner la situation pour voir les options qui peuvent être envisagées.*

En date du 9 juillet 2012, la Sûreté du Québec, Mauricie et Centre-du-Québec nous fait parvenir une copie du bilan des activités 2011-2012. *Ce document est classé.*

En date du 9 juillet 2012, une correspondance de la CPTAQ, nous informant qu'une rencontre aura lieu le 21 août 2012, concernant l'article, laquelle regroupera la MRC, les municipalités de la MRC, l'UPA de Lotbinière-Mégantic, l'UPA du Centre-du-Québec et la CPTAQ. *Cette correspondance est classée.*

En date du 12 juillet 2012, une correspondance du CSSS Arthabaska-Érable, signée par M. Philippe Rancourt, directeur du programme Personnes en perte d'autonomie, nous informant que le transport pour le centre de jour sera maintenu jusqu'à nouvel ordre et qu'un comité de travail a été formé pour discuter afin de trouver une solution permanente. *Cette correspondance est classée.*

En date du 12 juillet 2012, la Ville de Plessisville nous fait parvenir une copie de l'entente de location du site l'écocentre intervenue entre la Ville, A. Grégoire & Fils Ltée et 9233-8489 Québec inc. *Cette correspondance est classée.*

En date du 16 juillet 2012, une correspondance signée par M^{me} Hélène Arseneau, directrice générale du Réseau BIBLIO, nous informant que le déploiement et l'installation des bornes d'accès sans fil dans les bibliothèques a été suspendu temporairement. *Cette correspondance est classée.*

En date du 25 juillet 2012, copie d'une lettre adressée à M. Carl Lacharité, conseiller en développement à la CRÉ, par Impact Emploi -CJE de L'Érable, l'informant qu'un projet sera déposé dans le cadre du Fonds de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale du Centre-du-Québec, pour les années 2012-2015. *Cette correspondance est classée.*

Le 15 août 2012

En date du 31 juillet 2012, une correspondance signée par M. Sam Hamad, ministre du MDEIE, nous informant qu'une enveloppe supplémentaire de 100 000 \$, pour les 3 prochaines années, sera réservée pour la MRC dans le cadre du *Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficultés*. Ce programme remplace le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles. *Cette correspondance est classée.*

En date du 7 août 2012, une correspondance adressée à M^{me} Roxanne Huard, chargée de projet au Musée du Bronze, à laquelle est jointe, pour signature, la convention pour Mesure de soutien aux institutions muséales reconnues non soutenues au fonctionnement 2012-2013, laquelle convention accorde une subvention totale non récurrente de 95 000 \$. *Cette correspondance est classée.*

M^{me} Monique Thomas, directrice générale de l'Association des producteurs de canneberges du Québec, nous fait parvenir une étude d'impacts économiques de l'industrie de la canneberge au Québec. *Cette correspondance est classée.*

Un dépliant intitulé *Vieillir et vivre ensemble Chez soi dans communauté, au Québec* nous a été expédié. *Ce document est classé.*

Varia : M. le conseiller Alain Dubois souligne la tenue prochaine de consultations à
Solidarité Victoriaville concernant Solidarité rurale, où la question des ressources naturelles devrait
rurale notamment être abordée. À cette occasion, la MRC sera représentée par son préfet et
du Québec par M. Dubois lui-même.

La Maison de M. Dubois fait également état d'une lettre de sollicitation transmise aux
soins palliatifs municipalités par la Maison de soins palliatifs Marie-Pagé; la Paroisse de Plessisville
Marie-Pagé partage sa décision de ne pas contribuer financièrement au projet. Les autres
municipalités contribuent de manière variable, les demandes étant traitées au cas par
cas par les conseils municipaux.

Période de M. Yvon Bourque pose des questions concernant la réglementation en vigueur
questions sur le chantier du projet éolien.

Le 15 août 2012

M. Serge Gagné émet un commentaire au sujet de la ligne électrique du parc éolien.

M. Bernard Dion interroge le conseil à propos du seuil de retenue du lac Joseph. M. Carl Plante du service d'aménagement de la MRC informe M. Dion quant à l'état de la situation.

M. Michel Berthiaume s'enquiert du déroulement de la saison 2012 et de la situation financière globale du Musée du bronze.

M. Gilles Pelletier s'informe du mécanisme d'attribution des fonds du Pacte rural pour la municipalité d'Inverness.

Levée de
la séance

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-08-12-11855

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier